

<b>CNAM / UMR LISE</b> <b>Chaire de travail social et d'intervention sociale et Axe Politiques et action sociales du Lise</b>	<b>GRIF</b> <b>Groupement de recherches d'Ile-de-France</b>
--	--

**Mardi 23 novembre 2010  
9 h 30 – 12 h30**

**Cnam, 292 Rue Saint Martin, 75003 Paris**

**Amphi C (Abbé Grégoire)**

**Séminaire 2010-2011**

**Chaire TSIS – LISE – GRIF**

**AUTONOMIE ET CONTRÔLE**

La question du « contrôle » des populations est une question qui a été longuement débattue à la fin des années 1970 dans un contexte socio-politique et économique radicalement différent de la situation actuelle : politique économique d'inspiration keynésienne, mouvements sociaux encore importants, consolidation de l'État Providence et construction du champ de l'action sociale. L'optique éducative et la visée d'émancipation/autonomie qui prévalent dans les représentations professionnelles étaient en grande partie partagées par les pouvoirs publics ou du moins n'étaient pas remise en cause. C'est également l'époque d'une professionnalisation du travail social dans divers domaines et pour des populations jugées alors en marge du salariat et appelées à disparaître (sauf les populations spécifiques comme celles touchant au domaine du handicap).

Mais il ne s'agit pas pour autant de se laisser enfermer dans des analyses intemporelles ; d'abord parce que la société a changé, ensuite parce que l'histoire des idées montre que l'orientation ciblée exclusivement sur le contrôle social laisse de côté des approches plus ouvertes. En effet, d'autres approches se sont développées et appellent le débat. C'est le cas, par exemple, de celles de Paul Yonnet, Dominique Youf, Irène Théry, Alain Renaut qui ont écrit sur la protection de l'enfance, ou d'autres comme Marcel Gauchet, Gilles Lipovetsky, dans une compréhension plus large de l'individualisme « post-moderne », sans parler d'autres approches concernant le travail social.

Aujourd'hui, la question du « contrôle » mérite d'être posée, tout autant que celle de l'autonomie, les deux devant toujours être articulées. En effet, le contrôle social peut être entendu dans sa dimension répressive, mais il renvoie aussi à la régulation des comportements

inhérente à toute vie en société<sup>1</sup>, ainsi qu'à l'objectif de protection des personnes vulnérables. La visée d'autonomie des personnes peut, quant à elle, entraîner de nouvelles formes de contrôles : définition normative de l'objectif d'autonomie, contractualisation et responsabilisation de l'individu, etc. Trois axes se dégagent pour penser les tensions entre autonomie et contrôle dans les évolutions du travail social et de l'intervention sociale.

### **Autonomie et contrôle dans les politiques sociales**

Plusieurs tendances se dégagent dans l'évolution des politiques sociales :

- développement de nouvelles politiques à travers les politiques d'insertion et de la ville : l'État promeut là une prise en compte globale de la personne dans la complexité des situations sociales et économiques, la proximité avec les usagers, etc. ;
- changements de paradigme de l'action publique de plus en plus tournée vers l'insertion des populations repérées « en difficultés », et même tout récemment vers la diffusion d'une norme d'insertion professionnelle comme objectif premier de l'action publique ;
- dans le même temps, les pouvoirs publics se sont saisis de la question du droit des usagers, en particulier à travers la loi du 2 janvier 2002 ;
- à l'inverse, les politiques publiques comportent souvent une dimension répressive, par exemple dans le domaine de la prévention de la délinquance ou de la lutte contre les maladies mentales ;
- on ajoutera la décentralisation de l'action sociale et de l'insertion, avec le rapprochement, dans les départements, entre les travailleurs sociaux et les élus locaux, pouvant aller jusqu'au partage d'informations nominatives.

### **Autonomie et contrôle des usagers**

Pour autant, les personnes censées bénéficier de l'action sociale, pas plus que les travailleurs sociaux, ne sont dans une situation passive, comme s'ils n'étaient que des cibles pour un « contrôle social de la déviance ». Cette thématique risque, en effet, d'occulter une autre question, celle de l'autonomie qui ne relève pas seulement de l'illusion.

Par exemple, si toute relation d'aide induit une relation de dépendance, surtout lorsqu'elle s'organise sur une longue durée, les « usagers » supportent de plus en plus mal la main mise sur leur existence. En même temps, ces mêmes usagers demandent souvent un soutien qui puissent les porter vers l'autonomie.

De leur côté, les professionnels de l'action sociale et médico-sociale se confrontent aux effets négatifs de la relation d'assistance, dès lors qu'elle ralentit les dynamiques d'autonomie et d'insertion. Or la relation d'assistance nécessite une logique de réciprocité, d'échange, de lien social et de solidarité.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Initialement, la sociologie du contrôle social était une sociologie globale de la socialisation ou de la culture (cf. Ross, Merton, Durkheim...)

<sup>2</sup> Colette BEC, « L'assistance, un mode paradoxal d'acquittement de la dette collective », CNAF, *Recherches et Prévisions*, n° 91 - mars 2008

## **Autonomie et contrôle des travailleurs sociaux**

Les professionnels du travail et de l'intervention sociale participent aujourd'hui d'une chaîne d'intervention beaucoup plus large dans des rapports de complémentarité professionnelle (spécialisation forte) et/ou de concurrence. A l'intérieur de cette chaîne d'interventions peuvent coexister différents statuts, postures professionnelles, niveaux hiérarchiques. Très souvent ancrés territorialement, les modes de coordination et d'articulation de ces interventions peuvent varier d'un territoire à l'autre, laissant les choix organisationnels plus ou moins ouverts.

Il n'en reste pas moins que le développement d'un chômage et d'une précarité de masse pèse sur les flux des usagers passant par les services sociaux. Cela oblige les institutions et structures à la mise en place de formes d'organisation du travail contraignantes en termes de temps passé avec l'usager mais également d'évaluation des résultats. De plus, les questions budgétaires vont bien évidemment peser sur les choix faits par les départements.

Ces transformations qui affectent les emplois et les qualifications du travail social et de l'intervention sociale s'opèrent alors que les professions reconnues du travail social continuent de défendre avec force, notamment dans les formations, des valeurs de métiers, telle l'émancipation des populations, la dimension éducative de leur activité, etc.

Plusieurs dimensions de cette problématique générale devraient être traitées :

1. Définitions et actualité des notions de "contrôle" et d' "autonomie"
2. Rapports travailleurs sociaux et usagers : entre encadrement et coopération ; les marges d'autonomie du travail social et de l'intervention sociale aujourd'hui ;
3. Contrôler les travailleurs sociaux pour mieux contrôler les populations ?
4. Les nouvelles politiques sociales à l'heure du soupçon généralisé ; quelles marges de manœuvre pour les professionnels et les populations ?

**1<sup>ère</sup> séance : mardi 23 novembre 2010, de 9 h 30 à 12 h 30 :**

**Les concepts, leur mise en perspective historique.**

*Intervenants :*

**Brigitte Bouquet**, professeure émérite du Cnam

Autre intervenant : contact en cours

*Animatrice :*

**Anne Petiau** (GRIF, IRTS)

**2<sup>ème</sup> séance : mardi 11 janvier 2011, de 9 h 30 à 12 h 30 :**

**Les politiques ; les finalités de l'action sociale : autonomie / protection ; les modes d'organisation ; encadrement, coopération.**

*Intervenants :*

**Aurélien Purière**, diplômé de Sciences Po Strasbourg, titulaire du master Carrières publiques de l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III, élève 2009-2010 de la 48ème promotion de l'École nationale supérieure de Sécurité sociale (*sous réserve de confirmation*)

**Christelle Petit**, CESF, responsable d'un service social, master pro « évaluation des politiques publiques » département de sociologie, Faculté F. Rabelais, et en fin de formation DEIS au LERFAS/ITS à Tours

**Gyslaine Jovet**, doctorante au CNAM, auteur de *La légitimité des cadres du social*, L'Harmattan, 2010.

*Animateur :*

**Patrick Nivolle** (LISE)

**3<sup>ème</sup> séance : mardi 15 mars 2011, de 9 h 30 à 12 h 30 :**

**Autonomie / contrôle des travailleurs sociaux et des populations.**

*Intervenants :*

**Elodie David-Albérola**, chargée d'études et de recherche au Crédoc, Département Evaluation des Politiques sociales

**Roger Bertaux, Philippe Hirlet**, sociologues, ex-directeur et directeur du département de recherche à l'IRTS de Lorraine ; Philippe Hirlet est chercheur associé au GREE-2L2S, Université Nancy 2.

*Animateur :*

**Patrick Dubéchet** (GRIF, ETSUP)

**4<sup>ème</sup> séance : mardi 10 mai 2011, de 9 h 30 à 12 h 30 :**

**Les usagers, l'assistantat, l'émancipation.**

*Intervenants :*

**Roland Geadah**, Psychologue et historien (recherches juridiques et anthropologiques), directeur du Centre International de Consultations, d'Etudes, de Recherches et de Formation (CICERF)

**Joëlle Bordet**, psychosociologue, auteur de *Oui à une société avec les jeunes des cités ! Sortir de la spirale sécuritaire*, Les Éditions de l'Atelier, 2007.

*Animateur :*

**Marcel Jaeger** (Chaire TSIS)